



POLITIQUE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Code : 36.01_POL

Domaine fonctionnel : Accréditation

Lot de travail : Bénévoles et employés

Approuvé par : Conseil d'administration

Date d'approbation : 7 septembre 2023

Date de révision : N/A

CONTEXTE

Les participants à la 58^e Finale des Jeux du Québec – Sherbrooke 2024 évolueront pendant plusieurs jours dans un contexte d'étroite proximité sur les différents sites de la Finale. Le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Sherbrooke 2024 doit par conséquent créer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des participants et s'assurer de maintenir une image positive de la Finale.

Dans le cadre du processus de recrutement et de sélection des employés et des bénévoles, la vérification des antécédents judiciaires doit être effectuée pour l'ensemble des postes à combler.

OBJECTIFS

- Créer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des participants de la 58^e Finale des Jeux du Québec – Sherbrooke 2024;
- Préserver l'image de la Finale par une sélection et une vérification rigoureuse des antécédents judiciaires des employés et des bénévoles;
- Répondre aux normes et exigences de **SPORTSQUÉBEC**;
- Définir les rôles et les responsabilités du Service des ressources humaines du COFJQ – Sherbrooke 2024, du Service de police de Sherbrooke, de *Background Check*, des employés du COFJQ – Sherbrooke 2024 et des participants bénévoles;
- Déterminer un processus clair pour toutes les parties impliquées dans la vérification des antécédents judiciaires;
- Respecter la confidentialité et la vie privée des personnes tout au long du processus de vérification des antécédents judiciaires.

DÉFINITIONS

Antécédents judiciaires : Constituent des antécédents judiciaires, une accusation encore pendante, une ordonnance judiciaire toujours valide ou une déclaration de culpabilité pour une infraction ou un acte criminel, sauf si un pardon a été obtenu.

Banque de données : Outil informatique pouvant être consulté par les corps de police du Québec leur permettant d'entreposer et de retrouver l'intégralité des données brutes et des informations relatives aux personnes.

Bénévole : Toute personne qui met au service de l'organisation son temps, son énergie et ses compétences de son plein gré, sans en attendre de compensation monétaire.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tout employé sélectionné ou déjà embauché faisant partie du COFJQ – Sherbrooke 2024, ainsi qu'à tout bénévole œuvrant ou souhaitant œuvrer à l'intérieur d'un des divers secteurs de l'organisation de la Finale. La vérification des antécédents judiciaires doit être ponctuelle et, au besoin, pourra être continue dans le temps pour connaître la finalité d'un processus judiciaire en cours.

POLITIQUE

Consentement du candidat à la vérification

Employés du COFJQ- Sherbrooke 2024

Les employés du COFJQ – Sherbrooke 2024 doivent consentir à ce que le COFJQ- 2024 et son partenaire – Background Check, vérifient leurs antécédents judiciaires dans tous les dossiers et banques de données accessibles. Ils autorisent également Background Check à vérifier, utiliser ou communiquer les renseignements recueillis à leur sujet à toute personne, organisme ou corps de police canadien dont l'assistance peut être nécessaire pour les valider ou les compléter. Au même titre, ils autorisent toute personne, tout organisme public ou privé ou tout autre corps de police canadien à communiquer à Background Check tout renseignement personnel les concernant qu'ils jugeront utile de transmettre pour compléter leur enquête de sécurité.

Bénévoles du COFJQ- Sherbrooke 2024

Les bénévoles du COFJQ – Sherbrooke 2024 doivent consentir à ce que le Service de police de la Ville de Sherbrooke effectue les recherches nécessaires à partir des dossiers et des banques de données qui lui sont accessibles, lui permettant de vérifier leur antécédents judiciaires, c'est-à-dire toute accusation pendante relative à une infraction ou à un acte criminel dont ils font l'objet, toute ordonnance judiciaire ou toute déclaration de culpabilité relative à une telle infraction ou à un tel acte pour lequel ou laquelle ils n'ont pas obtenu de pardon. Dans le cadre de la vérification, ils autorisent le corps de police à vérifier ou à utiliser les renseignements recueillis à leur sujet et à les communiquer, au besoin, à toute personne ou à tout organisme public ou privé ou à tout autre corps de police canadien dont l'assistance peut être nécessaire pour les valider ou les compléter. Au même titre, ils autorisent toute personne, tout organisme public ou privé ou tout autre corps de police canadien à communiquer au corps de police tout renseignement personnel les concernant qu'ils jugeront utile de transmettre dans le cadre de ces vérifications.

Ils consentent également à ce que le représentant du Service de police de la Ville de Sherbrooke transmette les résultats directement à l'organisme.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Secteur des ressources humaines du COFJQ – Sherbrooke 2024

- Mettre en œuvre la présente politique, aviser toute personne qui déroge à celle-ci et appliquer des mesures appropriées à la suite d'un non-respect de ladite politique;
- Développer et déployer une stratégie de recrutement incluant la vérification rigoureuse des antécédents judiciaires pour tous les employés rémunérés et bénévoles œuvrant dans l'ensemble des secteurs;
- Assurer le respect de la confidentialité dans le traitement et le suivi des données et de tout renseignement concernant les employés rémunérés et les bénévoles à la vérification des antécédents judiciaires. Seuls les employés identifiés à titre de représentant dûment autorisé à agir auprès du Service de police de la Ville de Sherbrooke et de *Background Check* pourront manipuler les données et informations relatives aux candidats;
- S'assurer que le consentement à la vérification des antécédents judiciaires est obtenu de tous les employés rémunérés et bénévoles œuvrant dans l'ensemble des secteurs ;
- Faire parvenir les informations fournies par les candidats bénévoles au Service de police de la Ville de Sherbrooke par l'intermédiaire de la plateforme sécurisée PROJEUX ;
- Traiter chaque dossier « non-conforme » au cas par cas, selon l'analyse de l'interaction entre la nature de l'infraction et la nature de l'emploi avant qu'une candidature soit refusée, à l'exception d'un crime grave pour lequel le refus du candidat sera automatique.
- S'assurer, lors de l'accréditation des bénévoles, la vérification de l'identité du bénévole par deux pièces d'identité valides, dont une avec photo, pour obtenir sa carte d'accréditation.

Service de police de la Ville de Sherbrooke

- Valider les antécédents judiciaires par la consultation de tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, conformément aux procédures et directives en vigueur au Service de police de la Ville de Sherbrooke;
- Transmettre aux personnes autorisées du COFJQ – Sherbrooke 2024, électroniquement et de manière sécuritaire via la plateforme PROJEUX, l'information à l'effet que les résultats des vérifications sont « conformes » ou « non-conformes » aux exigences établies par le COFJQ – Sherbrooke 2024;
- Communiquer à la personne responsable de l'organisation, le résultat de la vérification demandée dans le cas suivant:
 - Lorsque ces vérifications confirment que la personne visée ne possède aucun antécédent judiciaire, par l'inscription de l'absence d'antécédents dans le formulaire du candidat sur la plateforme sécurisée;
 - En présence d'antécédents judiciaires, le corps de police signifie à l'organisation que la recherche est terminée et, conformément au consentement du candidat, transmet les résultats à la personne responsable de l'entente pour l'organisation.
- Assurer le respect de la confidentialité dans le traitement des données.

Background Check

- Effectuer la vérification des antécédents judiciaires pour tous les employés de la Finale;
- Valider les antécédents judiciaires par la consultation de tous les dossiers et banques de données qui lui sont accessibles, conformément aux procédures et directives en vigueur et selon l'entente négociée avec le COFJQ- Sherbrooke 2024;
- Fournir par voie électronique les résultats de la vérification d'antécédents judiciaires à la directrice des ressources humaines et au directeur général ainsi qu'à l'employé vérifié;
- Assurer le respect de la confidentialité dans le traitement des données.

Employés et bénévoles du COFJQ – Sherbrooke 2024

- Fournir les informations véridiques et exactes nécessaires à son identification formelle par le COFJQ- Sherbrooke 2024, Background Check (employés) et le Service de police de la Ville de Sherbrooke (bénévoles), pour que ceux-ci puissent procéder à la vérification des antécédents.
- Pour le bénévole, remplir le formulaire d'inscription PROJEUX et consentir à la vérification de ses antécédents en cochant les cases prévues à cet effet.
- Fournir, lors de l'accréditation des bénévoles, deux pièces d'identité valides, dont une avec photo, pour obtenir sa carte d'accréditation.